



Date d'envoi de la convocation : 26 juillet 2018

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er août 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} du mois d'août à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOUBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT.
M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY.
Mme Thiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS.

Absents : 1 M. Olivier BACCIALONE.

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL01082018-04 : Vente à Monsieur et Madame Alain et Sylvette DUPUY. Terrain corniche de la Meyjande

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section CE n°300 de 5 506 m² selon matrice cadastrale, terrain nu sis corniche de la Meyjande. Cette parcelle est entièrement classée au plan local d'urbanisme en espace boisé classé, donc inconstructible.

Monsieur et Madame Alain et Sylvette DUPUY, propriétaires voisins au 13 corniche de la Meyjande se sont portés acquéreurs d'une partie d'environ 871 m² de cette parcelle au prix de 10 euros le m², soit 8 710,00 euros, frais de géomètre à leur charge.

Il est précisé que compte tenu du montant de la cession, l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques n'a pas été sollicité.

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 24 juillet 2018,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCEPTTE la cession à Monsieur et Madame Alain et Sylvette DUPUY de partie d'environ 871 m² de la parcelle privée communale cadastrée section CE n°300 au prix de 8 710,00 euros, frais de géomètre et d'acte à sa charge.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession et tous documents afférents à cette cession.

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. Le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, M. Alain BERTRAND, Mmes Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE.

ABSTENTION : 6 Mmes Brigitte BILLA, Tiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.


Le Maire
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :